

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 janvier 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE214794007

Conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes suivantes : CIMA + S.E.N.C. (lot 1 au montant de 879 558,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau - 1 seul soumissionnaire) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 431 438,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) - 4 soumissionnaires, 1 seul conforme), pour une durée de trente-six (36) mois - Appel d'offres public 21-18997

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214794007

Conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes suivantes : CIMA + S.E.N.C. (lot 1 au montant de 879 558,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau - 1 seul soumissionnaire) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 431 438,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) - 4 soumissionnaires, 1 seul conforme), pour une durée de trente-six (36) mois - Appel d'offres public 21-18997

À sa séance du 5 janvier 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 janvier 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la Ville de Montréal souhaite obtenir le soutien de firmes d'experts relativement à des services professionnels ciblés d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (Lot 2). Il est précisé que ces mandats s'inscrivent plus spécifiquement dans le cadre des projets de gestion des actifs municipaux des réseaux d'eau et d'égouts de la Division de la géomatique.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 33 jours. Parmi les 13 preneurs du cahier des charges, 4 ont déposé une soumission dont une a été jugée conforme. Il est à noter 7 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 28% favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons expliquant le fait qu'une seule soumission a été reçue pour le lot 1, sur les motifs pour lesquels 3 soumissions n'ont pu se qualifier pour le lot 2, sur l'opportunité de fractionner de telles ententes pour permettre à de petits joueurs de soumissionner et enfin sur les différences marquées entre les taux horaires proposés par les soumissionnaires.

Il a été répondu que les firmes capables de soumissionner n'avaient pas actuellement les ressources disponibles pour honorer le contrat relatif au lot 1 et que certains soumissionnaires n'ont pas réussi à faire la démonstration qu'ils avaient l'expertise nécessaire au sein de leurs équipes pour être admissible au contrat relatif au lot 2. Il a également précisé que l'avantage de telles ententes-cadres est d'avoir un seul fournisseur pour un ensemble de besoins, libérant ainsi le service de l'obligation d'aller continuellement en appel d'offres.

Le Service a également expliqué que le taux horaire indiqué dans l'estimation a été surestimé par rapport au marché. Il était basé sur le taux historique de l'adjudicataire précédent à ce renouvellement et ajusté à la hausse pour tenir compte du fait que les services professionnels demandés dans ce lot sont relativement spécialisés et tenir compte de la pénurie de main-d'œuvre. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*

- *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
- *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE214794007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.